

Chers membres du Conseil,

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

Le 5 juillet 2021
de 9h30 à 13h
en visioconférence par Zoom

Ordre du jour :

EN FORMATION PLÉNIÈRE

1. Présentation des nouveaux représentants des doctorants au sein du Conseil de l'école doctorale suite aux élections du 25 mai 2021 et rappel des sièges à pourvoir pour les membres socio-économiques
2. Examen des dossiers d'inscription et de dérogation
3. Point sur les formations doctorales
4. Questions diverses

EN FORMATION RESTREINTE (réservée aux membres académiques)

1/ Campagne de recrutement des contrats doctoraux : interclassement de l'école doctorale en vue des auditions du 12 juillet 2021

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 5 juillet 2021

Étaient présents en visioconférence : Madame BELLONE Flora, Monsieur BOURGET Renaud, Madame DEHARBE Karine, Monsieur LERAY Grégoire, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MILLET-DEVALLE Anne, Monsieur MONIN Philippe, Monsieur MUSSO Patrick, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame WALLISER Elisabeth, Monsieur AYMARD Jean-Christophe, Madame CAVALLI Isabel, Monsieur CIMITERRA Martin, Madame LEFEBVRE Kelly, Monsieur MONNERIE Nils, Madame MAGARO Patrizia, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame PIECZYRAK Iwona, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

Étaient excusés : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Madame BARGEL Lucie, Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur VALLAR Christian, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan

EN FORMATION PLÉNIÈRE

La séance commence à 9h30.

1. Présentation des nouveaux représentants des doctorants au sein du Conseil de l'école doctorale suite aux élections du 25 mai 2021 et rappel des sièges à pourvoir pour les membres socio-économiques

Madame Bellone félicite les nouveaux membres du conseil (doctorants élus) et invite tous les participants à se présenter afin que chacun puisse avoir un aperçu du rôle des autres membres du conseil. La Directrice rappelle également que des sièges sont à pourvoir pour les membres socio-économiques.

Pour information aux nouveaux membres, Madame Bellone rappelle aussi le calendrier de l'ED pour l'année académique 2021-2022 et insiste sur trois temps forts pour cette prochaine année :

- 1) La rentrée solennelle qui devrait être cette année mutualisée avec les autres Ecoles Doctorales de UCA, pilotée par la Maison des Etudes Doctorales. Deux dates sont pressenties : les 18 ou 25 Novembre 2021
- 2) Les Doctoriales de l'Ecole Doctorale (JED) DESPEG qui ont été suspendues en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire mais dont l'ED espère qu'elles pourront se tenir en avril 2022
- 3) Le fait que l'année 2022 est l'année de préparation du rapport d'évaluation pour l'HCERES du dernier mandat de l'école DESPEG (mandat 2017-2022) ainsi que du projet proposé pour le mandat suivant (2023-2027). La préparation de ce rapport va mobiliser l'ED sur l'année académique 2021-2022.

2. Examen des dossiers d'inscription et de dérogation

Un dossier concernant l'autorisation d'inscription en première année du doctorat au laboratoire CERDP est examiné. Après discussion, un avis défavorable est prononcé.

3. Point sur les formations doctorales

Madame Bellone met l'accent sur la nécessité pour les doctorants, essentiellement ceux inscrits en première année d'être guidés dans leur choix de formations doctorales. Pour rappel : tout étudiant inscrit au sein de l'ED DESPEG doit effectuer a minima 90 heures de formations dont 30 heures académiques ou disciplinaires au minimum, 30 heures professionnalisantes ou techniques au minimum, et 30 heures au choix, sur la durée totale du doctorat. Le système actuel est assez opaque et les doctorants ont du mal à s'y retrouver. La directrice envisage des ateliers pour guider les étudiants dans leur choix ainsi que pour leur fournir des informations plus précises sur les formations, en particulier celles qui sont obligatoires. Actuellement la formation obligatoire, clairement portée à la connaissance des doctorants est la formation : « Dépôt électronique de thèse » considérée jusqu'à présent comme une formation académique mais qui passe maintenant dans le quota des formations professionnalisantes et techniques. La formation à « Ethique et intégrité scientifique » est également obligatoire. Actuellement elle peut être suivie au sein de l'ED DESPEG par le biais de MOOCS dispensés par d'autres universités et disponible dans notre catalogue de formation via ADUM. L'obligation de suivre cette formation doit être clairement portée à la connaissance des doctorants, notamment à ceux qui débutent leur doctorat en 2021. Pour les doctorants de 3^{ème} année et plus qui ont déjà accompli leurs 90h de formation minimum sans y intégrer cette formation à l'éthique scientifique, un aménagement sera envisageable.

Pour Madame Bellone, l'objectif est d'avoir la page web *formation doctorale* de l'ED DESPEG mise à jour pour mi-septembre. Grâce à ADUM qui devient un outil de plus en plus

performant dans la gestion administrative du doctorat, la direction souhaite faciliter la compréhension de l'enjeu des formations et ouvrir des nouveaux horizons sur cet aspect du parcours doctoral. Il s'agit déjà de donner aux doctorants une information de qualité sur la diversité des formations émanant des diverses composantes de l'Université (EUR, BU, Service RH de la Formation et Gestion des Compétences d'UCA...) ainsi que celles émanant d'autres universités via des MOOC accessibles via la plateforme ADUM. Concernant plus spécifiquement l'offre émanant des EUR il est prévu pour l'année 2021-2022, l'ouverture de certaines majeures et mineures de masters. Chaque étudiant qui s'inscrit dans une des majeures ou mineures doit s'engager à suivre la totalité des heures de cours. Le cours peut ensuite être comptabilisé dans le quota de **Formations académiques ou disciplinaires**. Toute l'information utile pour s'inscrire à ces cours sera accessible via la nouvelle page formation de l'ED DESPEG.

Enfin, chaque école doctorale d'UCA dispose maintenant d'un quota de 30h équivalent TD pour enrichir l'offre de formations académiques ou disciplinaires en fonction des besoins et des thématiques spécifiques à l'ED (décision annoncée au collège des Etudes Doctorales du 21 juin 2021). Madame Bellone propose d'effectuer, durant l'été 2021, un sondage auprès des doctorants et des enseignants-chercheurs rattachés à l'ED DESPEG afin de recueillir les besoins/propositions en matière de formations complémentaires spécifiques tout début septembre, ce qui permettrait de faire entrer ces nouvelles formations au catalogue de l'offre DESPEG dès l'année académique 2021-2022 sur la période janvier - juin 2022.

4. Questions diverses

L'Institut Supérieur du Tourisme de Cannes souhaiterait ouvrir le doctorat en gestion à ses étudiants. La question qui se pose est la suivante : Est-ce que le Master of Science « International hospitality and tourism management » de Coventry est éligible à l'équivalence d'un diplôme de M2 pour les étudiants de cet établissement privé sous contrat avec l'Etat ? L'établissement devrait réfléchir sur ce sujet en termes de faisabilité, et étudier tous les aspects légaux de cette idée.

La séance se termine à 10h35.

EN FORMATION RESTREINTE

Madame Bellone présente un par un les dossiers de 16 candidats et rappelle les procédures pour les auditions qui auront lieu lundi, le 12 juillet 2021. Un dossier est écarté lors de l'interclassement opéré par l'école doctorale.

La réunion se termine à 11h30.